



MAIRIE LE MESNIL AUBRY
Madame martine BIDEL
Maire
Place Mairie
95720 LE MESNIL-AUBRY

Le Président,

Nos réf. : MA/OS/IP- 075/24

Vos réf. : Révision allégée du PLU

Lettre recommandée AR 1A 205 995 8014 1

Cergy, le 07 août 2024

Madame le Maire,

Par courrier recommandé en date du 5 août 2024, vous avez sollicité l'avis de la CMA IDF VAL D'OISE sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Le Mesnil-Aubry conformément à l'article L.153-45 du Code de l'Urbanisme.

Après lecture du dossier par notre pôle Développement des Entreprises et Compétences, nous n'avons pas d'observations particulières à réaliser sur ce projet.

A l'occasion du présent courrier, nous souhaitons rappeler quatre grands enjeux du secteur artisanal dans le cadre d'une modification du PLU d'une commune :

- Le maintien et la sauvegarde de la diversité des commerces de proximité
- La création d'un cadre réglementaire favorisant la production d'un immobilier dédié à l'artisanat
- La réhabilitation des zones d'activités
- La prise en compte de l'artisanat dans la création de quartiers mixtes

Notre pôle Développement des Entreprises et Compétences reste à votre disposition pour toute question liée à la promotion et au développement de l'Artisanat.
Contact : Yves COJANDASSAMY - yves.cojandassamy@cma-idf.fr - 06 63 00 90 15.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de la CMA Ile-de-France-VAL D'OISE
Michel ALEXEEF